



**Projet  
Educatif  
Territorial  
2019 -2022**

# INTRODUCTION

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a mis en œuvre, de longue date, une politique éducative innovante et riche dans l'intérêt des apprentissages et de l'épanouissement des enfants Saint-Mauriens.

Dès 2014, la Ville a souhaité étoffer sa proposition éducative en développant des actions spécifiques, adaptées aux jeunes de 11- 17 ans.

Après un précédent PEDT (2014-2017), La Ville a souhaité mettre en œuvre un nouveau Projet Educatif Territorial (PEdT), qui définit les priorités d'action avec l'ensemble des partenaires, et détaille les voies et moyens pour y parvenir, afin de continuer à concourir à la réussite scolaire, de favoriser l'accès à la Culture pour tous, la pratique des activités sportives et le développement de chaque enfant, en fonction de sa maturité.

L'élaboration de ce nouveau Projet Educatif Territorial repose sur la volonté de développer des actions communes entre les enfants de 3-11 ans et les jeunes de 11-17 ans afin d'assurer une continuité de la maternelle au lycée.

La rédaction du nouveau PEdT a été engagée à l'issue d'une phase de concertation avec les différents référents de l'Education nationale, des partenaires institutionnels, associatifs, les délégations de parents d'élèves et tous les acteurs éducatifs locaux et municipaux.

**Ce document est le fruit d'un travail collaboratif, chacun des acteurs ayant déposé sa contribution, tant au travers des réunions de travail que grâce au diagnostic qu'il a pu partager. Nous remercions chaque acteur pour sa participation.**

**L'ambition de ce projet est de contribuer, au plus près des besoins, à l'action de la communauté éducative pour faciliter l'insertion et l'épanouissement des enfants au sein de la Cité tout en les aidant à poursuivre leur parcours éducatif dans les meilleures conditions possibles.**

# Sommaire

## Le projet éducatif territorial (PEdT) de Saint-Maur 2019-2022

- I. Les porteurs du projet
- II. Le périmètre global et le public du PEDT
- III. La durée du projet
- IV. Les partenaires du projet
- V. Le comité de Pilotage
- VI. Les Conseils de la Vie Éducative

## L'organisation existante

- I. Les axes prioritaires de la ville de Saint-Maur
- II. L'organisation de la semaine scolaire
- III. Le recensement des actions existantes
- IV. Le service jeunesse

## Le projet enfance - jeunesse

- I. Les objectifs généraux autour du lien scolaire - périscolaire - extrascolaire - familles
- II. L'articulation de l'existant et des évolutions autour des objectifs généraux
- III. Le plan mercredi
- IV. Concertation et évaluation

# Le PEdT de Saint-Maur 2019-2022



## I – LES PORTEURS DU PROJET

Elu : Maire-Adjoint délégué à l'Enseignement et à la Vie Educative  
Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex  
Tel : 01.45.11.65.65

Correspondante : Géraldine DAVIOT  
Directrice Vie Scolaire et Périscolaire  
Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex  
Tel : 01.45.11.43.40  
[geraldine.daviot@mairie-saint-maur.com](mailto:geraldine.daviot@mairie-saint-maur.com)

## II – LE PERIMETRE GLOBAL ET LE PUBLIC DU PEdT

Saint-Maur-des-Fossés est situé à 14 km au sud-est de Paris, dans le Val-de-Marne. Presque entièrement entourée par une boucle de la Marne, la commune de Saint-Maur comprend 8 quartiers : Adamville, Champignol, Les Mûriers, Le Parc, La Pie, Saint-Maur Créteil, La Varenne et Le Vieux Saint-Maur. Elle comprend un quartier prioritaire politique de la ville, « Les Rives de la Marne ».

Saint-Maur compte 75 833 habitants (recensement 2019).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Saint-Maur fait partie du territoire « Paris Est Marne & Bois », qui rassemble près de 600 000 habitants.

Le périmètre d'action du PEdT concerne les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, avec une priorisation aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les établissements publics du 1<sup>er</sup> degré.

Le nombre d'enfants potentiellement concernés (chiffres année scolaire 2018/2019) se répartit comme suit :

Dans les établissements publics :

- 2 244 en écoles maternelles.
- 4 126 en écoles élémentaires.
- 3 480 en collèges.
- 5 330 en lycées.

Dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat :

- 377 en écoles maternelles.
- 844 en écoles élémentaires.
- 813 en collèges.

Liste des établissements scolaires concernés :



**École maternelle Diderot**  
20, avenue Diderot  
01 48 83 65 57



**École maternelle La Pie**  
10, rue Mirabeau  
01 48 83 16 92



**École maternelle Champignol**  
12, rue Gaston  
01 48 83 63 67



**École maternelle le Parc-Est**  
14, avenue de l'Est  
01 48 86 06 07



**École maternelle le Parc-Tilleuls**  
19 Place des Tilleuls  
01 48 83 69 44



**Groupe scolaire maternel Les Chalets**  
11 Villa Jarlet  
01 48 83 00 56



**École maternelle Jules Ferry**  
58, rue Jules Ferry  
01 48 83 16 89



**École maternelle Nicolas Gatin**  
10, rue de la Varenne  
01 42 83 88 17



**Groupe scolaire maternel Edith Cavell**  
52, avenue Miss Cavell  
01 41 81 10 79



**École maternelle Schaken**  
5B, rue des Iles  
01 48 83 99 56



**École maternelle Edouard Cazaux**  
65, avenue du Bac  
01 48 83 61 24



**École maternelle Marinville**  
45, avenue Marinville  
01 48 83 11 06



**École maternelle Les Mûriers**  
3, rue Chevalier  
01 48 83 11 06

 <p><b>École élémentaire Les Mûriers</b> Place de Molènes 01 42 83 88 22</p>	 <p><b>École élémentaire le Parc-Est</b> 16, avenue de l'Est 01 48 86 34 49</p>	 <p><b>École élémentaire Champignol</b> 2, rue Louis Maurice 01 42 83 88 24</p>
 <p><b>École élémentaire La Pie</b> 3, avenue d'Arromanches 01 42 83 88 21</p>	 <p><b>Groupe scolaire élémentaire les Chalets</b> 11 Villa Jarlet 01 48 83 00 56</p>	 <p><b>École élémentaire Michelet</b> 2, avenue Michelet 01 42 83 88 23</p>
 <p><b>École élémentaire Edouard et Odette Bled</b> 89, avenue Carnot 01 42 83 88 20</p>	 <p><b>École élémentaire Auguste Marin</b> 6, avenue Auguste Marin 01 42 83 88 17</p>	<p><b>Les écoles privées sous contrat avec l'État</b></p> <p><b>École et collège Saint André</b> 15, avenue Mahieu 01 48 83 08 07</p> <p><b>École Yechiva ETS Haim</b> 84, boulevard du Général Giraud 01 48 86 05 50</p> <p><b>École et collège Jeanne d'Arc</b> 109, boulevard de Créteil 01 48 83 07 79</p> <p><b>École Le Rosaire</b> 22, avenue des Arts 01 48 83 91 04</p>
 <p><b>Groupe scolaire élémentaire Edith Cavell</b> 52, avenue Miss Cavell 01 41 81 10 79</p>	 <p><b>École élémentaire Marinville</b> 39, avenue Marinville 01 42 83 88 18</p>	
 <p><b>École élémentaire Diderot</b> 16, avenue Diderot 01 42 83 88 19</p>	 <p><b>École élémentaire le Parc-Tilleuls</b> 18 Place des Tilleuls 01 48 83 88 25</p>	

Convaincue que la qualité des actions éducatives proposées ne saurait être indépendante du cadre dans lequel interviennent ces actions, la Ville de Saint-Maur a investi **17 millions d'euros** depuis 2017 dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, jamais mis en œuvre jusqu'ici.

Outre les mises aux normes, rénovations et agrandissements prévus, les travaux engagés ont fait l'objet d'une réflexion commune sur la place dévolue aux activités périscolaires, sur l'organisation des espaces et des circulations, sur les équipements (bibliothèques, tableaux numériques interactifs, ...), ainsi que sur les conditions de travail et d'accueil des personnels et des enfants.

L'ensemble des équipements a bénéficié d'importants travaux de rénovation, de réhabilitation et de mise en accessibilité :

- création et agrandissement de cinq réfectoires (Tilleuls maternelle, Marinville maternelle, Mûriers élémentaire, Champignol élémentaire et Michelet) ;
- rénovation de 10 cours d'écoles (Champignol maternelle et élémentaire, Mûriers maternelle, La Pie élémentaire et maternelle, Cazaux, Tilleuls maternelle, Chalets maternelle, Marinville élémentaire et Nicolas Gatin) ;
- création de 8 auvents (Champignol élémentaire, La Pie élémentaire, Tilleuls maternelle, Parc-est élémentaire et maternelle, Chalets élémentaire et maternelle et Marinville élémentaire) ;
- mise en sécurité de 8 écoles (Champignol élémentaire et maternelle, La Pie élémentaire, Mûriers élémentaire et Marinville élémentaire et maternelle et Michelet) ;
- mise en accessibilité de 15 écoles (Champignol élémentaire et maternelle, La Pie élémentaire et maternelle, Parc-Est élémentaire et maternelle, groupe scolaire des Chalets, Groupe scolaire Edith Cavell, Tilleuls élémentaire, Mûriers élémentaire et maternelle et Marinville élémentaire et maternelle).

**Le programme pluriannuel d'investissement se poursuit dans les écoles Auguste Marin, Bled, Jules Ferry, Cazaux et Nicolas Gatin.**

### III – LA DURÉE DU PROJET

Le présent projet est élaboré pour une durée de trois ans, révisable annuellement par avenant.

Chaque année, il fera l'objet d'une évaluation qui sera examinée par le Comité de Pilotage et recueillera les avis des Conseils de la Vie Educative mis en place dans les écoles de la Ville pour les temps périscolaires. Le PEDT pourra, en conséquence, être amendé pour l'année scolaire suivante en fonction du bilan qui en aura été tiré.

### IV- LES PARTENAIRES DU PROJET

- Institutionnels : Education nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, Fédérations et associations de parents d'élèves élus.
- Associatifs : les associations artistiques, culturelles et sportives, notamment le club d'échecs de Saint-Maur, les Ateliers d'Art de Saint-Maur, la VGA-Stella et le SMUS.
- Autres : structures publiques ou parapubliques municipales telles que le Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur ou l'EPIC Théâtre et Cinémas de Saint-Maur, ainsi que les organisateurs de l'Etude surveillée (Etudions et AOES).

### V- LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le PEdT permet d'organiser l'intervention de tous les acteurs éducatifs autour de l'enfant et du jeune.

Il est donc nécessaire que le projet s'inscrive dans une stratégie partenariale jusque dans son mode d'administration.

Le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Maire de Saint-Maur-des-Fossés, est constitué de :

- Représentants de la collectivité (élus ayant un intérêt direct dans le PEdT) ;
- Représentants de l'Etat (Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale) ;
- Représentants des institutions (CAF) ;
- Représentants des fédérations et associations de parents d'élèves ;
- Représentants des services de la Ville ;
- Représentants des associations et établissements artistiques, culturels, sportifs et organisateurs de l'étude surveillée.

## VI- LES CONSEILS DE LA VIE ÉDUCATIVE

La Ville de Saint-Maur a mis en place, depuis 2015, dans chaque école maternelle et élémentaire, des Conseils de la Vie Educative (CVE). Les CVE permettent la mise en cohérence des projets d'écoles et du projet de l'accueil du mercredi.

Ils sont constitués, sur invitation de la Ville :

- du responsable des temps périscolaires de l'école ;
- des représentants des parents d'élèves de l'école ;
- des directeurs d'école et/ou des représentants du conseil des maîtres ;
- de l' élu qui siège au conseil d'école de cette dernière ;
- du coordonnateur de secteur ;
- du responsable des services scolaire, périscolaire et restauration.

Dans chaque école, les CVE se réunissent :

- En octobre – novembre (après les élections des parents d'élèves) pour échanger sur les projets de l'année (nouvelles activités, nouveaux interlocuteurs) ;
- En juin, pour faire le bilan des activités proposées dans chaque école sur les temps périscolaires et être prospectif pour la rentrée à venir.

La participation des différents partenaires aux CVE permet de :

- Enrichir l'expertise technique (celle des professionnels de l'éducation) par l'expertise d'usage (ce que chacun sait des besoins, des attentes, de ce qui « marche ou ne marche pas ») ;
- Croiser les points de vue qui diffèrent selon que l'on soit parent d'un élève en maternelle ou en élémentaire, selon le quartier où l'on vit, selon que l'on soit enseignant, directeur, animateur, enfant... ;
- Formuler des propositions qui aideront le comité de pilotage à faire évoluer le PEdT.

Ces bilans sont communiqués au comité de pilotage du PEdT pour alimenter ses travaux.

Depuis 2015, **175 Conseils de la Vie Educative ont été organisés.**

# L'organisation existante



## I - LES AXES PRIORITAIRES DE LA VILLE DE SAINT-MAUR

Dans la continuité du PEdT 2014 - 2017, la Ville de Saint-Maur a pour objectif essentiel de **placer l'enfant et le jeune au cœur de l'organisation des activités** : leur bien-être doit rester présent dans l'esprit de chacun, quel que soit le moment de la journée ou l'activité menée.

Il s'agit donc d'apporter une réponse aux familles tant par la nécessité de prise en charge des enfants et des jeunes pour répondre aux besoins d'organisation des familles, que par le souci de les accompagner en favorisant leur bien-être au travers du jeu, de l'échange, de la prise de parole, du goût de l'effort, de la réflexion sur la place de chacun pour garantir leur réussite personnelle et leur faciliter le passage à l'âge adulte.

**La municipalité entend particulièrement apporter sa contribution au mieux vivre-ensemble en cultivant des valeurs de proximité, de respect de soi, de l'autre, de l'adulte et de son environnement.**

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : la famille au premier chef, l'école et les loisirs. C'est au regard de ces relations que l'enfant va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents ou à l'école, mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de co-éducation.

L'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial (PEdT) permet de concrétiser toutes les actions organisées par la Ville en temps scolaire et hors temps scolaire afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent. Les activités proposées seront organisées par cycle dans une logique de parcours.

Ce projet s'appuie sur les principes suivants :

- Favoriser la réussite scolaire ;
- Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives et loisirs éducatifs,
- Permettre l'accessibilité de tous aux activités, en particulier aux enfants en situation de handicap ;
- Considérer l'enfant dans sa globalité ;
- Développer, améliorer l'articulation entre le temps scolaire et hors temps scolaire,
- Permettre la continuité éducative entre la sphère familiale, scolaire et périscolaire,
- Renforcer et soutenir le partenariat, le travail en réseau, le partage du travail éducatif ;
- Garantir la qualité des activités proposées ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec les différents acteurs.

Pour sa mise en œuvre, les concepteurs du projet se sont appuyés sur :

- Le diagnostic des actions menées sur la ville en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le cadre de l'évaluation du précédent PEdT ;
- Le dialogue permanent avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, parents d'élèves, associations, services municipaux, CAF, DDSC ;
- Le partenariat déjà existant entre la Ville de Saint-Maur et l'Éducation Nationale.

## **II – L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE**

Conformément à la délibération du conseil municipal du 29 juin 2017, et à l'avis favorable à la majorité absolue de 22 conseils d'école sur le passage à la semaine de 4 jours, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, en partenariat avec l'Éducation nationale, a déterminé un nouvel emploi du temps hebdomadaire pour l'ensemble des écoles publiques de la ville.

Il permet le maintien de l'offre municipale proposée aux enfants sur les temps scolaire et périscolaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h30					
Accueil du Matin	Accueil du Matin	ACCUEIL DE LOISIRS	Accueil du Matin	Accueil du Matin	
8h30					
Temps Scolaire	Temps Scolaire		Temps Scolaire	Temps Scolaire	
11h30					
Accueil du Midi Repas et Activités	Accueil du Midi Repas et Activités		Accueil du Midi Repas et Activités	Accueil du Midi Repas et Activités	
13h30					
Temps Scolaire	Temps Scolaire		Temps Scolaire	Temps Scolaire	
16h30					
Goûter & Récréation Puis Ateliers Soleil Accompagnement à la scolarité ou Etude surveillée					
18h00					
Accueil du soir	Accueil du Soir	Accueil du Soir	Accueil du Soir		
19h00					

### III – LE RECENSEMENT DES ACTIONS EXISTANTES

#### 1. L'OFFRE EDUCATIVE EN TEMPS SCOLAIRE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés œuvre depuis longtemps pour permettre au plus grand nombre d'accéder à des pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Ainsi, de nombreuses activités intégrées au temps scolaire sont proposées par la Ville, grâce à un partenariat fructueux de longue date avec l'Education nationale en cohérence avec les projets pédagogiques des écoles de la circonscription.

L'offre éducative en temps scolaire s'articule autour de 6 thématiques :

- le sport-école ;
- les classes de découverte ;
- la protection de l'environnement et le développement durable ;
- l'art et la culture ;
- la citoyenneté ;
- le développement des usages numériques.

Ces activités sont au service du PEdT et s'inscrivent (dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, pause méridienne, temps libres ...)).

### 1.1 - Le sport école

Tous les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de Saint-Maur peuvent bénéficier gratuitement de la présence, dans leurs écoles ou dans les infrastructures sportives, d'éducateurs sportifs, à raison de 10 séances sur un trimestre pour chaque discipline.

- Pour tous les CP : Gym et piscine ;
- Pour tous les CE1 : Tennis de table et piscine ;
- Pour tous les CE2 : Escrime et piscine ;
- Pour tous les CM1 : Basket et piscine ;
- Pour tous les CM2 : Athlétisme et handball.

### 1.2 - Les classes de découverte

Pour la rentrée 2019, la Ville relance une offre de classes de découverte à l'intention des élèves des classes de CM2. Saint-Maur a fait le choix d'enrichir l'offre proposée auparavant en tenant compte des retours des enseignants et des enfants. Forte de ces constats, la Ville propose aux enseignants un choix de séjours de grande qualité, mobilisant un budget municipal soutenu, dans l'intérêt des enfants et des apprentissages.

Si la décision revient toujours aux enseignants et relève de leur liberté pédagogique, la Ville s'est fait fort de proposer quatre séjours qui devraient satisfaire chacun :

- Une offre de classe de mer dans les Côtes d'Armor avec voile, sorties ornithologiques, pêche à pied, découverte du phénomène des marées, étude d'un port de pêche, sentier des douaniers et veillées bretonnes ;
- Une offre de classe développement durable dans le Loiret où les enfants découvriront la faune et la flore, se lanceront dans des expériences sur les énergies renouvelables, participeront à des ateliers de recyclage, soigneront les animaux de la ferme, visiteront un arboretum... ;
- Une offre de classe science et technologie dans le Puy de Dôme sur le thème des volcans, dans l'Yonne sur l'astronomie, ou dans la Vienne sur le thème « petit scientifique et Futuroscope ». Cascades et lacs d'Auvergne, cycle de l'eau, dépôts volcaniques, système solaire, fusées à eau et maquettes... ;
- Une offre de classe de neige avec quatre destinations au choix en Savoie et Haute-Savoie. Au programme : ski alpin, randonnée en raquette, visite de musées, découverte de la faune et de la flore... .

### 1.3 - L'environnement et le développement durable

La Ville de Saint-Maur s'est toujours engagée en faveur de la préservation de la boucle de la Marne et de son écosystème depuis notamment la création du Syndicat Marne vive en 1993 et la mise en œuvre des Ateliers nature et environnement.

**La démarche s'est amplifiée au travers du projet « Saint-Maur ville durable 2018-2025 ». Il s'agit de préserver le cadre de vie exceptionnel de ce territoire en mettant en situation chacun de ses habitants et d'être acteur de la transition écologique**

Au niveau scolaire, ces actions se caractérisent par :

- Des intervenants municipaux spécialisés dans la sensibilisation à la nature et à l'environnement qui se rendent dans les écoles pour animer des ateliers thématiques (eau, végétaux, oiseaux, petites bêtes, déchets) d'éducation à l'environnement pour les classes de CP, CE1, CE2 et CM1 ;
- Un jardin pédagogique municipal accueillant les enfants pour des ateliers jardinage ;
- Une ferme pédagogique au printemps pour les classes de GS de maternelle ;
- Des mini-croisières pédagogiques sur la Marne pour les classes de CE2 ;
- Distribution de gilets jaunes à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires.

Au niveau périscolaire, ces actions se caractérisent par :

- L'introduction d'un produit issu de l'agriculture biologique par jour depuis 2018 ;
- Du pain issu de l'agriculture biologique en circuit court servi à chaque repas (2018) ;
- La révision en 2018 et 2019 des 11 lots du marché de denrées alimentaires avec :
  - L'augmentation des références de denrées issues de l'agriculture biologique dans les bordereaux des prix
  - Une demande préférentielle de produits labélisés
  - Un renforcement des approvisionnements locaux et/ou en circuit court
  - Le respect de la saisonnalité des fruits et légumes
- La lutte contre le gaspillage alimentaire avec :
  - La pesée des déchets alimentaires depuis fin 2014
  - La mise en place de table de « rab » permettant à chaque enfant d'y déposer ce qu'il ne souhaite pas consommer et permettre qu'un autre puisse en bénéficier depuis 2018
  - La mise en place de table de tri en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois en 2019
  - La préférence pour les fromages à la coupe en remplacement des portions individuelles en 2019
- Le développement d'actions menées par les équipes périscolaires :
  - Développement de sorties périscolaires en bords de Marne pour les enfants des accueils de loisirs sur le thème des déchets et de l'impact écologique
  - Aménagement de potager dans les accueils de loisirs
  - Disco soupe et disco fruits
  - Fabrication de smoothies avec les fruits et légumes non consommés
  - Visite de la cuisine centrale ...

## 1.4 - L'art et la culture

L'offre éducative des services culturels de la commune (**lecture publique** et prêt de **mallettes pédagogiques** avec la médiathèque, **enseignement artistique** avec le théâtre et le conservatoire, **cinématographique** avec les cinémas municipaux, ou **patrimonial** avec le service des archives...) sur le temps scolaire est déjà riche et variée.

Ces services accueillent régulièrement des classes et collaborent aux projets des enseignants :

- Découverte du livre, d'un auteur et initiation à la recherche documentaire proposées par la médiathèque à toutes les classes d'élémentaire ;
- Programme de découverte proposé par le pôle multimédia de la bibliothèque ;
- Parcours musicaux pour les CM1 et CM2 (1 séance de préparation + concert éducatif) et classe de comédie musicale. Séances de découverte pour les CP, CE1 et CE2 (présentation d'instruments, concert de l'harmonie et concert du cinéma « *donne le la* ») ;
- Parcours d'éveil du spectateur : les enfants/jeunes assistent à un spectacle et bénéficient en amont ou en aval d'un atelier ou d'une rencontre. Ateliers de découverte des œuvres (classiques inattendues ou créations originales, rencontre avec l'équipe artistique, soutien à l'écriture ou à la mise en scène, visite du théâtre ;
- Initiation aux techniques audiovisuelles proposée aux classes de CE2, CM1 et CM2 ;
- Parcours d'éducation à l'image proposé aux élèves de la maternelle au lycée par le cinéma municipal Le Lido ;
- Classe à horaires aménagés théâtre (CHAT), proposée aux enfants de l'école élémentaire Les Chalets du CE1 au CM2 en partenariat avec l'Education nationale.

### En 2018-2019 :

- 46 classes de maternelles et 98 classes d'élémentaires ont été accueillies à la Médiathèque Germaine Tillion et 16 classes à la bibliothèque des Rives de la Marne ;
- le théâtre a accueilli 8 567 enfants et jeunes (maternelle, élémentaire, collège et lycée confondus) ;
- 20 séances à destination des scolaires ont été organisées au cinéma 4 deltas, représentant 1 208 entrées d'enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires ;
- 61 classes d'élémentaires du CP au CM2 ont été accueillies au Conservatoire à Rayonnement Régional.

La Ville a souhaité se doter d'une **Charte de la lecture**, présentée au Conseil municipal du 23 mai 2019, mise en œuvre à la rentrée 2019, avec pour objectif de donner ou de développer l'envie et le plaisir de lire, de dire, de raconter, de conter, d'écrire, à tous les âges de la vie.

Cette démarche se situe à la croisée des champs éducatif, social, citoyen et culturel. En cela, la Charte de la lecture est étroitement corrélée avec le Projet éducatif de la ville.

Les enjeux éducatifs :

- Favoriser la lecture et la relation au livre dès le plus jeune âge, pour accompagner au mieux le développement intellectuel, affectif et psychologique de l'enfant et l'aider à construire son rapport au monde. Optimiser sa capacité d'écoute et de concentration et sa curiosité ;

- Par le biais d'actions nouvelles, ludiques, récréatives, faisant appel aux potentialités du numérique, amener de plus en plus de jeunes, d'adultes, de seniors à se familiariser ou se réconcilier avec la lecture.

Dans le cadre de son objectif « Eveiller le goût du livre et de la lecture dès le plus jeune âge » et de son action 15 « Opérations en partenariat avec les classes de primaire » qui définit comme objectif de « développer les collaborations entre la médiathèque et les associations de parents d'élèves », l'association PEEP Saint-Maur a fait part à la Ville de propositions sous formes d'actions déjà conduites à développer ou promouvoir, ou de nouvelles actions motrices pour les enfants et les familles, comme :

- Participation des élèves de cycle 3 (CM1-CM2-6<sup>ème</sup>) au Grand prix des jeunes lecteurs organisé par la PEEP parrainé par l'Education nationale et le Ministère de la Culture, visant à développer le goût de la lecture et à promouvoir le livre ;
- Expérimentation, en collaboration avec le service périscolaire, d'un concours local de même nature, selon des modalités adaptées à la grande section et au cycle 2 (CP-CE1-CE2) ;
- Consolidation et développement des « bibliothèques des parents » dans les écoles, permettant à des parents bénévoles d'être formés par la PEEP et de se relayer auprès des enfants dans les espaces bibliothèques des écoles ;
- Consolidation d'une bourse aux livres lors de la traditionnelle bourse aux jouets de Noël organisée annuellement par la PEEP afin de concourir au recyclage des livres et de proposer une offre accessible à toutes les familles, quels que soient leurs moyens.

### 1.5 - La citoyenneté

La Ville développe des actions permettant d'impliquer les enfants dans leur future vie de citoyens :

- Le Conseil Municipal des Enfants (CME) pour les élèves de CM1 et CM2 (40 enfants élus) : favoriser la démocratie participative des enfants en leur apportant une vision citoyenne complétant l'enseignement dispensé par l'Education nationale en cycle 3. Il permet également la participation des enfants, aux décisions prises par la Ville et aux affaires communales les concernant, en impulsant des projets. Le CME participe pleinement à la sensibilisation des enfants aux valeurs de la République.
- Le Conseil Consultatif des Jeunes (C.C.J) est composé de 11 jeunes âgés de 11 à 17 ans, qui peuvent, grâce à leurs idées, prendre part activement à l'élaboration de projets mis en place à Saint-Maur. Les jeunes du C.C.J échangent avec d'autres adolescents mais aussi avec des élus, des agents municipaux, des partenaires institutionnels. Ils expriment leurs souhaits et tentent de réaliser leurs projets.
- L'éducation à la sécurité routière proposée aux classes de CM2 : découvrir que la route n'est pas à prendre mais plutôt à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation tout en tenant compte des autres usagers de l'espace routier.

## 1.6 - Le développement des usages numériques

La Ville équipe les écoles en outils informatiques afin de permettre aux enseignants de mettre en place des actions pour généraliser les usages et développer les ressources numériques pour l'éducation. Elle accompagne ainsi l'Education nationale à former les élèves pour maîtriser ces outils numériques et préparer ces futurs citoyens à vivre dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment :

- Tableaux Numériques Interactifs (TNI) installés dans toutes les classes du CP au CM2 (dernière phase de déploiement fin 2019 : classes de CP). Cela a permis de doter chaque enseignant d'un ordinateur portable ;
- Classes mobiles informatiques (PC portables) dans les écoles élémentaires ;
- Renouvellement des ordinateurs de bureau et des imprimantes des directions scolaires en 2015 ;
- Câblage des écoles pour permettant de s'adapter aux nouveaux usages débuté en février 2018 (à ce jour reste 9 écoles à câbler) ;
- Mise en réseau des photocopieurs.

## 2. L'OFFRE EDUCATIVE HORS TEMPS SCOLAIRE

Les accueils périscolaires et extrascolaires proposés par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés jouent un rôle social important et facilitent l'organisation de la vie des familles en complément du temps scolaire.

De par l'évolution du monde du travail, les activités professionnelles des familles prennent une place importante, ce qui les amène à recourir à un mode de garde plus spécialisé et équilibré en matière de temps et d'espace.

Ce besoin social et familial s'est progressivement répandu, la prise en charge des enfants au-delà du temps scolaire apparaissant pour les familles comme une nécessité, notamment pour les familles effectuant des trajets pendulaires hors Saint-Maur matin et soir.

Actuellement, les accueils périscolaires et de loisirs, représentent une part importante de l'emploi du temps d'un grand nombre d'enfants. Evolution de l'effectif d'enfants fréquentant les accueils de loisirs du mercredi de plus de 50 % depuis 2014.

Aujourd'hui, il est nécessaire de s'adapter aux transformations de la société pour mettre en place une pédagogie complémentaire à celle de la famille et de l'école, fédérée par les équipes d'animation.

Ces accueils sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

## 2.1 - Les accueils pré et post scolaires

Les différents accueils périscolaires sont proposés dans toutes les écoles de la ville. Afin de donner des repères à l'enfant, à sa famille, aux différents acteurs scolaires et périscolaires, et d'assurer une continuité, les équipes sont constituées en transversalité sur l'ensemble des temps d'accueil.

Ainsi, pour une meilleure cohérence, les mêmes animateurs sont positionnés sur les temps du matin, du midi, du soir, mais aussi les mercredis, en fonction de leur temps de travail, de leur statut et de leur diplôme (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

Un même référent représente et encadre l'équipe d'animation de la structure. C'est le même interlocuteur sur tous les temps d'accueil.

### 2.1.1 L'accueil du matin

Les enfants sont pris en charge par des animateurs dès 7h30. Une attention particulière est apportée quant au respect du rythme de l'enfant. Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel adapté à leurs âges et à leurs besoins de réveil en douceur. L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes, au libre choix de l'enfant. En maternelle, en cas d'effectifs importants, les ATSEM sont mobilisés au côté de l'équipe d'animation pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions et faciliter la transition entre le temps familial et le temps scolaire.

En moyenne, 1 050 enfants fréquentent ce temps d'accueil (270 en maternelle et 780 en élémentaire).

L'accueil du matin se déroule de 7h30 à 8h20 en maternelle et élémentaire.

### 2.1.2 L'accueil du midi

Hors périodes de vacances scolaires, l'accueil du midi fonctionne de 11h30 à 13h20. Il se divise en deux services de cantine et propose :

- **un temps de restauration** : les repas sont préparés le jour même par la cuisine centrale de la Ville et livrés en liaison chaude. Les menus sont élaborés sous contrôle d'une nutritionniste-diététicienne et dans le respect des recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition). Ils sont validés chaque trimestre par une commission des menus, regroupant des élus du Conseil municipal, des enfants élus au Conseil Municipal des Enfants, des directions scolaires, des représentants des associations de parents d'élèves et les services municipaux de la cuisine centrale, du scolaire et du périscolaire. La part du bio est en constante progression (un produit issu de l'agriculture biologique ainsi que du pain bio local sont servis à chaque repas). Une fois par semaine, des plats complets végétariens sont servis aux enfants.

Afin de répondre aux besoins des élèves dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier, les paniers repas fournis par la famille sont autorisés. Ces dispositions particulières sont développées dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé élaboré avec le médecin de l'Éducation nationale.

Durant le repas les enfants sont incités à goûter les aliments afin de faire découvrir à leur palais de nouveau goût. Le temps du repas est aussi un moment de la journée pendant lequel on aide l'enfant à grandir et à devenir autonome. En maternelle et en

début de CP, les équipes d'animation accompagnent les enfants dans la découpe des aliments.

- **un temps de loisirs** (activités manuelles, sportives, culturelles, ludiques, des temps calmes ou activités libres) : ce temps doit rester, tant que possible, une pause dans la journée scolaire. Chaque enfant doit pouvoir exprimer son besoin d'activité physique ou au contraire de calme pour faire suite au temps de classe. Les équipes d'animation sont donc vigilantes à proposer des temps de détente et du matériel adaptés aux besoins des enfants. Afin de favoriser la reprise des enseignements scolaires, un temps de retour au calme est organisé en fin de pause méridienne.  
En maternelle, pour les plus petits, le coucher pour la sieste est organisé vers 12h45 (réveil sur le temps scolaire). Il est précédé d'un temps calme et d'une lecture d'histoire ou de la diffusion d'une musique, pour favoriser l'endormissement.

Des adultes, aux compétences et missions distinctes, animateurs et agents de restauration, composent l'équipe de l'accueil du midi au service de l'enfant.

Dans certaines conditions, l'équipe est étoffée d'auxiliaires de vie scolaire recrutés par la Ville pour accompagner les enfants en situation de handicap.

En moyenne, 5 100 enfants fréquentent ce temps d'accueil (1 750 en maternelle et 3 350 en élémentaire)

### 2.1.3 L'accueil du soir en maternelle

Après un temps de goûter de 16h30 à 17h, l'accueil du soir favorise des activités de détente sous forme de jeux, d'activités sportives ou artistiques tout en privilégiant une approche ludique et la sécurité physique et affective des enfants accueillis.

De 17h à 18h, les équipes d'animation proposent, au libre choix des enfants, des activités thématiques dans le cadre des ateliers soleil : danse, motricité, arts plastiques, chant, théâtre...

L'accueil du soir maternel est un accueil de loisirs périscolaire ouvert, hors vacances scolaires, de 16h30 à 19h00.

En moyenne, 850 enfants fréquentent ce temps d'accueil.

### 2.1.4 L'accueil du soir en élémentaire

En élémentaire, l'accueil post scolaire se décompose en plusieurs temps d'activités :

- de 16h30 à 17h : le temps du goûter ;
- de 17h à 18 h : l'accompagnement à la scolarité, les ateliers soleil ou l'étude surveillée ;
- de 18h à 19 h : l'accueil du soir.

L'accueil du soir élémentaire est un accueil de loisirs périscolaire ouvert, hors vacances scolaires, de 16h30 à 19h00.

En moyenne, 1 200 enfants fréquentent ce temps d'accueil.

### a) L'accompagnement à la scolarité

La réussite scolaire et l'égalité des chances sont au cœur des préoccupations de la Ville. Cette action vise à compenser les inégalités. Un accompagnement soutenu des enfants d'âge élémentaire, au quotidien, les incite à retrouver la confiance en eux-mêmes et les aide à acquérir une méthodologie dans leur travail.

13 structures élémentaires de la Ville (12 écoles et l'accueil de loisirs des Rives de la Marne, dans le quartier prioritaire) accueillent des enfants inscrits à l'accompagnement à la scolarité.

Le taux d'encadrement est renforcé pour cette prestation (1 animateur pour 4 enfants), ce qui permet aux animateurs de proposer un accompagnement personnalisé afin d'aider les enfants à mieux s'organiser et se concentrer pour gagner en autonomie.

Une fois par semaine, généralement le vendredi, une approche ludique des disciplines scolaires, « apprendre en s'amusant », est proposée aux enfants.

Des actions en faveur de l'implication des parents dans l'accompagnement des enfants dans leurs apprentissages sont proposées tout au long de l'année (cahier de suivi des progressions de l'enfant, rendez-vous de suivi, participation des parents à l'accompagnement à la scolarité, activités familles-enfants...).

Cette prestation, à caractère social, est réservée aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires publiques de la Ville, rencontrant des difficultés scolaires et dont les ressources familiales ne permettent pas d'apporter une aide directe ou indirecte aux enfants.

Les enfants sont inscrits sur leur école sur proposition des enseignants et en fonction des places disponibles.

En moyenne, 200 enfants sont inscrits à l'accompagnement à la scolarité.

En 2019, sur un total de 19 groupes, 14 font partie du dispositif de la CAF, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Ce dispositif fait l'objet d'un soutien financier de la CAF pour contribuer à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

### b) Les ateliers soleil

Depuis 2016, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a souhaité renforcer son action sur les temps périscolaires, pour permettre à un plus grand nombre d'enfants d'accéder à des pratiques culturelles, artistiques et sportives variées. Ces activités ont été maintenues après le retour à la semaine de 4 jours.

Les ateliers soleil s'articulent autour de 5 parcours :

- Faites entrer les artistes (théâtre, chant, danse, capoeira...) ;
- La nature en ville (les recycleurs en herbe, jardinage...) ;
- Bien dans son corps (relaxation, yoga, sophrologie...) ;
- En avant les sportifs (handball, escalade, rollers...) ;
- Jeux d'esprit (échecs, jeux de société, gazette de l'école...).

La participation aux ateliers soleil est facultative mais est soumise à une inscription obligatoire.

Dans chaque école élémentaire de la ville, un à deux ateliers soleil sont proposés chaque soir, un atelier animé par les équipes d'animation qui est plus adapté aux enfants de CP et de CE1, et un atelier animé par des intervenants extérieurs, qui lui est plus adapté aux enfants du CE2 au CM2. Pour autant tous les ateliers sont ouverts à l'ensemble des enfants du CP au CM2 selon leur motivation.

Les inscriptions aux ateliers se font par cycle trimestriel. Un enfant ne peut s'inscrire qu'à un seul atelier par cycle trimestriel et pour un soir par semaine. Les enfants changent d'activités entre chaque cycle trimestriel.

Les ateliers soleil dans les écoles élémentaires sont payants.

En moyenne, 1 000 enfants participent aux ateliers soleil chaque trimestre.

### c) L'étude surveillée

L'étude surveillée n'est pas une compétence de la Ville, néanmoins, depuis 2016, la Ville a signé des conventions d'occupation des locaux pour l'organisation de l'étude surveillée au sein des écoles élémentaires.

En 2019, la Ville a signé une convention d'occupation des locaux avec Etudions, organisme rattaché à l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) titulaire de l'agrément du Ministère de l'Education nationale et avec l'AOES94, Association pour l'Organisation des Etudes Scolaires.

Ce temps est encadré par des enseignants et des étudiants tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après l'école de 16h30 à 18h00.

## 2.2 Les accueils du mercredi et des vacances

Les accueils de loisirs du mercredi et des vacances sont ouverts aux enfants âgés de 3 ans à 13 ans domiciliés ou scolarisés à Saint-Maur.

Les objectifs pédagogiques du projet éducatif de la Ville sont déclinés dans chaque accueil de loisirs dans un projet pédagogique mettant en avant deux points forts :

- La vie de groupe : vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur le vivre ensemble et les règles de fonctionnement qui le régissent ;
- La place du jeu : jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu individuel ou collectif, organisé ou libre. Le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation. Les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés mais également à ce qu'ils soient force de proposition en les accompagnants dans la réalisation de leurs projets. Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.

L'action des accueils de loisirs est à la fois, spécifique et complémentaire de celle de l'école, des parents, des différents acteurs éducatifs, culturels et sociaux. Les accueils de loisirs sont des espaces ludiques mais aussi des lieux d'apprentissage, espaces évolutifs de liberté, de découverte, de préparation à la citoyenneté.

Ils répondent aux besoins de loisirs et aux intérêts de l'enfant en proposant :

- des jeux collectifs ou des activités physiques ;
- des activités manuelles et artistiques ;
- des activités audio-visuelles : création de court-métrages dans le cadre du festival du court-métrage des accueils de loisirs « Sur les pas de mes neveux », création d'une émission de radio... ;
- des ateliers sur la thématique du développement durable : jardinage et actions de compostage, réalisations avec du matériel de récupération... ;
- des ateliers d'éveil culturel : chants, théâtre, écriture d'histoires, expériences scientifiques... ;
- des activités de découverte en milieu de loisirs organisés : bases de loisirs, parcs d'activités, patinoire... ;
- des activités d'initiation spécifiques : tennis de table, haltérophilie, paddle, kayak... .

Le mercredi et pendant les vacances, la Ville met à disposition des accueils de loisirs un certain nombre d'équipements sportifs (piscines, terrains de foot ou de handball, salles de sport...) pour favoriser la pratique d'activités sportives. Une rotation en car est mise en place pour les structures les plus éloignées.

Des accès réservés à la médiathèque, au cinéma ou au musée sont également proposés en fonction des projets des accueils de loisirs ou d'évènements organisés par les services culturels.

Enfin, plus de 2 000 places de cinéma par an sont proposées par la Ville aux accueils de loisirs pour assister aux programmations « jeune public » des 2 cinémas municipaux ou pour des projections privées élaborées en partenariat avec l'équipe du cinéma.

### **2.2.1 L'accueil du mercredi**

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés dispose d'un accueil de loisirs du mercredi dans chaque école maternelle et élémentaire. Seule l'école maternelle Schaken, du fait de ses faibles effectifs (3 classes) est regroupée avec l'école Nicolas Gatin située dans le même secteur géographique. La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a été accompagnée financièrement par la CAF, dans le cadre du Contrat Educatif Jeunesse (CEJ), pour l'augmentation de son nombre d'accueils de loisirs.

L'accueil des enfants est proposé en matinée (avec un départ avant ou après le repas) ou en journée entière.

A ces 24 accueils du mercredi s'ajoute l'accueil de loisirs des Rives de la Marne, dans le quartier prioritaire. Ce dernier se différencie par son fonctionnement plus souple pour les familles (pas de réservation, tarif unique avec paiement sur place...). Il est réservé aux enfants habitant dans le périmètre du quartier prioritaire de la Ville.

L'accueil du mercredi est un accueil de loisirs périscolaire ouvert, hors vacances scolaires, de 7h30 à 19h00.

En moyenne, 1 650 enfants fréquentent ce temps d'accueil (700 en maternelle et 950 en élémentaire).

## 2.2.2 L'accueil de loisirs Vacances

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés dispose de 26 accueils de loisirs. Des regroupements sont organisés en fonction des effectifs et des périodes de vacances. Les familles sont informées des ouvertures des structures 6 semaines avant le début de chaque période de vacances.

L'accueil des enfants est proposé en journée entière (avec repas) uniquement.

L'accueil de loisirs vacances est un accueil de loisirs extrascolaire ouvert, pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00.

La fréquentation varie de façon importante selon les périodes de vacances.

- Toussaint : en moyenne 850 enfants fréquentent ce temps d'accueil (400 en maternelle et 450 en élémentaire) ;
- Noël : en moyenne 450 enfants (200 en maternelle et 250 en élémentaire) ;
- Hiver : en moyenne 800 enfants (350 en maternelle et 450 en élémentaire) ;
- Printemps : en moyenne 750 enfants (300 en maternelle et 450 en élémentaire) ;
- Été (juillet) : en moyenne 1 200 enfants (500 en maternelle et 700 en élémentaire) ;
- Été (août) : en moyenne 550 enfants (200 en maternelle et 350 en élémentaire).

## 2.3 Les manifestations du Périscolaire

### 2.3.1 Vit'Anim

La Ville organise depuis 2017, la fête de fin d'année des centres de loisirs permettant une mise en valeur devant les familles du réalisé sur les accueils et le savoir-faire des animateurs. Cette fête propose aux enfants et à leurs parents de nombreux ateliers thématiques comme des activités manuelles (5 stands), des activités sportives (3 stands), des stands de maquillage (3), des structures gonflables (4), des animations ambulantes sur le thème du Petit Prince ou encore un espace restauration.

L'édition 2019 sur le thème « Le Petit Prince » d'Antoine de Saint-Exupéry s'est déroulée le 22 juin et a accueilli plus de 3 000 visiteurs avec la présentation de 3 heures de spectacles proposés par les équipes d'animation et regroupant près de 300 enfants.

### 2.3.2 Festival « Sur les pas de mes neveux »

Dans la lignée du Festival du court-métrage « Sur les pas de mon oncle », la Ville a lancé en 2018 en partenariat avec le cinéma Le Lido « Sur les pas de mes neveux » afin de faire découvrir aux enfants fréquentant les accueils de loisirs les différentes facettes de la réalisation d'un film.

L'édition 2019 s'est déroulée le 11 juin dernier au cinéma Le Lido avec la présentation sur grand écran des courts métrages de 7 minutes aux enfants accompagnés de leurs parents et des équipes d'animation.

Le Grand prix du festival a été attribué à *The Moonlight* réalisé par l'accueil de loisirs Champignol pour la catégorie maternelle et à *Plus jamais* réalisé par l'accueil de loisirs Auguste Marin pour la catégorie élémentaire.

Le prix du coup de cœur du jury a été attribué aux accueils de loisirs Nicolas Gatin (catégorie maternelle) et Michelet et Rives de la Marne (catégorie élémentaire).

Une projection ouverte au public s'est déroulée le 18 mai 2019 avec le prix du public attribué aux accueils de loisirs Cavell et Nicolas Gatin (catégorie maternelle) et Michelet (catégorie élémentaire).

*The Moonlight* a été présenté lors de la soirée d'ouverture du festival « Sur les pas de mon Oncle » le vendredi 4 octobre 2019.

## IV – LE SERVICE JEUNESSE

Le service R.E.L.A.I. Jeunesse s'adresse aux 11-26 ans. Il compte environ 550 adhérents chaque année. **Dans le cadre de sa stratégie d'accompagnement générationnel, la ville a adopté une stratégie d'ensemble qui vise à renforcer l'offre en faveur de ce public.** Durant les vacances scolaires, il organise des activités (sportives, culturelles et scientifiques), le club ados et des séjours durant l'été.

En dehors des congés scolaires, des animateurs de la structure organisent des activités pendant le temps de pause méridienne au sein des collègues.

La structure gère parallèlement, deux actions destinées à accompagner les jeunes dans leurs projets, la bourse au permis et l'opération coup de pouce. Elle organise des formations BAFA et PSC1. Elle accueille également un Point Information Jeunesse (PIJ) qui met à disposition du matériel informatique (5 ordinateurs, un photocopieur, une imprimante couleur), de l'information sur les conduites à risques et sur la contraception.

Enfin, le pôle citoyen du service coordonne le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Consultatif des Jeunes.

### 1. DES ACTIVITES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, de nombreuses activités sont proposées aux jeunes dès l'entrée en 6<sup>ème</sup> et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

Les activités sportives (kayak, escalade, badminton, tennis, basket, danse, golf...), culturelles (dessin, théâtre, sculpture...) et scientifiques (robotique, fusées, découverte de la science...) ont lieu dans les structures de la Ville (mur d'escalade, piscines, terrains de tennis, stades...) ou bien sur les lieux spécifiques à la pratique. Tous les stages sont encadrés par des professionnels diplômés dans leur domaine issus du tissu associatif ou bien par des éducateurs sportifs de la ville. Environ 1000 places d'activités sont ouvertes tous les ans.

L'été, des séjours d'une semaine sont également proposés. L'activité dominante étant le résultat d'une consultation des jeunes qui fréquentent la structure.

#### **Le Club Ado :**

Ouvert du lundi au vendredi, il accueille les adolescents adhérents à R.E.L.A.I. Jeunesse pour des activités de loisirs. La structure est ouverte de 13h à 19h. Une journée continue et deux veillées sont proposées par semaine. La capacité d'accueil maximale est de 48 jeunes âgés de 11 à 17 ans. Les objectifs pédagogiques du club ados sont liés à la tranche d'âge accueillie : apprentissage de l'autonomie, respect des règles et des individus, devenir un

citoyen acteur de son environnement, appropriation des loisirs et d'un raisonnement construit avec sa propre argumentation. La fréquentation varie selon les périodes de vacances (moyenne de 30 jeunes).

Cette structure, intégrée dans le CEJ, fait l'objet d'un soutien financier de la CAF.

## **2. DES ANIMATIONS AU SEIN DES COLLEGES**

Chaque collège de la ville bénéficie de 6 séances d'animations lors de la pause méridienne encadrées par deux animateurs de R.E.L.A.I. Jeunesse. Ce temps qui alterne jeux de sociétés, jeux en extérieur, sports et activités manuelles est propice à l'échange et à la promotion des actions jeunesse. Les interventions ont lieu dans les collèges Pissarro, Pierre de Ronsard, François Rabelais, le Parc-Tilleuls et Louis Blanc.

## **3. BOURSE AU PERMIS ET OPERATION COUP DE POUCE**

Afin d'accompagner les jeunes dans leurs parcours citoyens et dans la réalisation de leurs projets, la ville organise trois fois par an une commission « coup de pouce ». Elle est composée d'Élus de la majorité et de l'opposition. Cette commission reçoit les jeunes porteurs de dossiers « bourse au permis » et opération « coup de pouce » afin d'octroyer ou non une aide financière aux actions soutenues.

La « Bourse au permis » de conduire automobile est une opération en faveur des jeunes saint-mauriens de 17 à 20 ans révolus. Ils doivent présenter une action citoyenne, solidaire ou sociale lors de la commission. C'est la qualité de l'action choisie et sa pertinence qui déterminent si le dossier du jeune est accepté.

Depuis 2015, 32 jeunes ont bénéficié d'un financement pour leur permis de conduire grâce à la « Bourse au permis », ce qui représente un budget global de 26 000 €.

L'opération « Coup de pouce » a pour objectif de promouvoir et de soutenir des jeunes saint-mauriens de 11 à 26 ans souhaitant réaliser un projet personnel (formation professionnelle, humanitaire, stage d'étude à l'étranger, action professionnelle, sport professionnel ou enseignement, animation à caractère social, création d'entreprise ou d'association...).

Depuis 2014, 60 jeunes ont bénéficié d'une aide financière grâce au dispositif « Coup de pouce », ce qui représente un budget global de 46 380 €.

## **4. DES FORMATIONS POUR LE BAFA**

R.E.L.A.I. Jeunesse accompagne les jeunes de 17 à 26 ans dans le cadre de la formation BAFA. Les stages de base sont effectués pendant les vacances de février et les stages d'approfondissement tout au long de l'année (en fonction des places disponibles).

Depuis 2014, R.E.L.A.I. Jeunesse a pu accompagner :

- 118 jeunes dans leur formation théorique du BAFA ;
- 35 jeunes dans leur formation d'approfondissement.

## 5. LE POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

La Ville de Saint-Maur a souhaité faire labelliser un PIJ (Point Information Jeunesse) au sein de son service municipal R.E.L.A.I. Jeunesse.

L'information jeunesse a pour vocation initiale de répondre aux questions et besoins des jeunes et de s'organiser pour renseigner sur un grand nombre de sujets, notamment grâce à son réseau et à ses partenaires.

Parallèlement à son rôle principal d'information, de conseil et d'orientation, le PIJ peut proposer des services complémentaires notamment le suivi des projets des jeunes, des actions en faveur de la santé, la citoyenneté, le développement personnel ou l'insertion professionnelle...

Depuis 2018, le « Forum jobs » est l'évènement phare organisé par le PIJ, celui-ci a lieu au mois d'avril afin de permettre aux jeunes de rencontrer les entreprises Saint Maurienne ou non qui recrutent.

Le PIJ met également en relation les jeunes et les familles dans la recherche de cours particuliers et de baby-sitting. En 2019, les premières attestations « baby-sitting » ont été délivrées aux jeunes qui ont validé plusieurs compétences telles que :

- Formation PSC1
- Suivi de cours théoriques au PIJ donnés par des professionnels (Histoires, repas, savoir être, rythmes et besoins de l'enfant en fonction des âges).
- Pratique dans une crèche.

## 6. LE POLE CITOYEN (C.M.E ET C.C.J)

### Le Conseil Municipal des Enfants (C.M.E)

Les élections se déroulent en octobre dans 16 écoles élémentaires (12 publiques et 4 privées sous contrat) la veille de celles des délégués des parents d'élèves.

20 enfants des candidats des classes de CM1 sont élus chaque année afin de renouveler la moitié du conseil.

Le CME c'est :

- 40 élus CM1 et CM2 (9 -11 ans) = 20 chaque année pour 2 ans de mandat ;
- 1 journée « prise de fonctions » ;
- 4 groupes organisés en commissions thématiques (minimum 6 réunions par an chacune) ;
- 2 séances plénières,
- 2 soirées officielles (installation, vœux du Maire) ;
- 1 visite culturelle (Assemblée Nationale, Sénat) ;
- 1 visite culturelle thématique par commission ou participation à une manifestation municipale ;
- 1 projet annuel (+1 projet pluriannuel le cas échéant) par commission.

Les enfants du CME ont été à l'initiative des projets suivants :

- Les poules c'est cool ;
- Élections du repas star du mois dans les écoles ;
- Tournois sportifs ;

- Journée citoyenne,
- Journée vélo et déplacements doux ;
- Repas intergénérationnel dans les accueils de loisirs ;
- Agrès sportifs sur les bords de Marne ;
- Participation à la journée sport handicap ;
- 1 visite culturelle (Assemblée Nationale, Sénat, Matignon).

Ils sont également sollicités dans le cadre des cérémonies et commémorations pour la mémoire les 11 novembre et 8 mai, appel du 18 juin ainsi que pour le ravivage de la flamme et de divers actions menées par la Ville (Galette du cœur...).

### **Le Conseil Consultatif des Jeunes (C.C.J)**

Le C.C.J est mis en place depuis la fin octobre 2017. Paritaire, il est composé de 11 jeunes, engagés pour une durée de 2 ans renouvelables, qui peuvent, grâce à leurs idées, prendre part activement à l'élaboration de projets mis en place à Saint-Maur.

Les jeunes conseillers peuvent proposer des idées qui enrichiront la ville. Mais ils peuvent aussi être sollicités par l'équipe municipale pour réaliser un projet spécifique ou encore pour leur avis sur des idées émanant du Conseil municipal. Leur parole est ainsi prise en compte et valorisée.

Les jeunes du C.C.J échangent donc avec d'autres adolescents mais aussi avec des élus, des agents municipaux, des partenaires institutionnels. Ils expriment leurs souhaits et tentent de réaliser leurs projets. Au travers du C.C.J, les jeunes d'aujourd'hui se forment pour devenir les citoyens de demain.

Le travail des membres du C.C.J est divisé en deux parties :

- Les groupes de projets sont organisés par thématique. Ces groupes sont flexibles : ils sont créés et dissous pour un projet ou une réflexion impulsée soit par les jeunes, soit par l'équipe municipale. Chaque jeune peut choisir le groupe dans lequel il désire s'impliquer pour réfléchir, se documenter et réaliser un dossier qui sera présenté lors des assemblées plénières. Les groupes de travail se réunissent au minimum une fois par mois, voire plus en fonction des projets.
- Les séances plénières ont lieu 3 fois par an. Ces séances se déroulent à la Mairie en présence de Monsieur le Maire ou de son représentant, de certains élus et sont publiques.

Depuis deux ans les membres du CCJ ont été à l'initiative des projets suivants :

- Concours jeunes artistes ;
- Opération « Baguette suspendue » en partenariat avec les boulangeries saint-mauriennes ;

- Projet intergénérationnel sur l'utilisation des smartphones et des ordinateurs en partenariat avec le Conseil des seniors ;
- Passage piéton en 3D.

## **7. LES ACTIONS EN DIRECTION DU QUARTIER PRIORITAIRE**

Depuis l'entrée du quartier des Rives de la Marne dans le dispositif politique de la ville, R.E.L.A.I. Jeunesse a mis en place les actions suivantes :

- « Portraits d'un quartier », projet visant à mettre en avant les personnalités importantes qui font vivre le quartier des Rives de la Marne ;
- Mise en place de deux séances de théâtre forum sur des thématiques choisies par les collèges François Rabelais et Pierre de Ronsard (sommeil, addictions, réseaux sociaux, drogue, consommation de boissons énergisante) ;
- Dans le cadre de la charte lecture, un projet visant à améliorer la confiance en soi, à développer une argumentation solide ainsi qu'une aisance orale et gestuelle doit voir le jour par le biais de matchs d'improvisation ;
- Dans le cadre du PIJ, l'opération « bourse à la formation » a pour objectif de soutenir l'insertion professionnelle de jeunes saint-mauriens ne bénéficiant pas de dispositifs existants de droit commun (Mission Locale, Pôle emploi,...) qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante.

# Le projet enfance jeunesse



L'objectif de la Ville et de l'ensemble des acteurs éducatifs (Education nationale, services municipaux, parents d'élèves, ...) est de garantir une complémentarité et une cohérence éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Dans la continuité des actions éducatives mises en œuvre, la Ville de Saint-Maur souhaite continuer à développer son offre éducative et inscrire son projet dans une démarche globale concertée et respectueuse de la journée de l'enfant.

## **I – LES OBJECTIFS GENERAUX AUTOUR DU LIEN SCOLAIRE - PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE - FAMILLES**

Dans le cadre de son PEdT 2019-2022, la Ville a proposé d'organiser son offre éducative autour de 4 objectifs généraux :

- Le vivre ensemble.
- L'enfant et le jeune au cœur de la ville.
- L'épanouissement de chacun en tant qu'individu.
- L'inclusion des familles.

Ces objectifs ont été validés par l'ensemble des partenaires éducatifs de la Ville lors du Comité de Pilotage du 15 mars 2019.

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<b>1- Le vivre ensemble</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le respect de soi et des autres (s'affirmer individuellement, trouver sa place dans le groupe en respectant celle des autres, respecter les règles, apprendre à dialoguer)</li> <li>• Favoriser la réussite et l'égalité pour tous (lutter contre le décrochage scolaire, accepter les différences, s'ouvrir sur le monde)</li> <li>• Développer l'entraide et le partage</li> </ul>
<b>2- L'enfant et le jeune au cœur de la ville</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabiliser et sensibiliser ces citoyens en devenir</li> <li>• Sensibiliser au respect de l'environnement et au développement durable</li> <li>• Sensibiliser à la sécurité et aux risques</li> <li>• Participer à la stratégie communale d'éducation à l'équilibre alimentaire et au goût</li> </ul>
<b>3- L'épanouissement de chacun en tant qu'individu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la curiosité, la créativité, l'imaginaire, la découverte et l'autonomie notamment au travers de l'accès au livre, à la lecture et à l'écriture</li> <li>• Favoriser l'épanouissement individuel au sein du groupe</li> </ul>
<b>4- L'inclusion des familles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la participation des familles dans les actions mises en place</li> <li>• Développer la communication avec les parents</li> <li>• Encourager et renforcer l'implication des familles</li> </ul>

## II – L'ARTICULATION DE L'EXISTANT ET DES EVOLUTIONS AUTOUR DES OBJECTIFS GENERAUX

Des groupes de travail, associant les services de la ville, les associations de parents d'élèves, des représentants du monde associatif et des partenaires institutionnels, ont travaillé entre mars et juin 2019 pour décliner les objectifs opérationnels en projet d'actions.

## 1. LE VIVRE ENSEMBLE

### Les actions existantes

- Accompagnement à la scolarité/Étude.
- Intergénérationnelle : partenariat avec les maisons de retraite.
- Formation BAFA.
- Journée « Handi-cap » sur le sport.
- Mixité sociale au Club Ados : accueil de l'ensemble des jeunes de la ville.
- Sensibilisation au harcèlement scolaire : saynètes des jeunes du CCJ auprès des élèves de CM1/CM2 au sein des accueils de loisirs.
- Inclusion des enfants en situation de handicap : coordinatrice des actions locales enfance éducation, formation des équipes d'animation, mise en place du protocole d'accueil périscolaire (PAP)... .
- Mise en place de partenariat et de convention avec des professionnels (IME, CMP, CMPP, ...).
- Ateliers parents – enfants du Point écoute famille.
- Week-end en famille (quartier prioritaire).
- Mini séjours, Vit'Anim.
- ...

### Les actions à développer

- Création d'une charte du vivre ensemble : partenariat Education nationale/Relais jeunesse et périscolaire : charte de bonne conduite à adapter selon les âges (règles communes dans la cour de récréation, tolérance, acceptation de l'autre, courtoisie, respect, respect des règles, dialogue ...).
- Développement des ateliers théâtres du CCJ auprès des enfants : gestion des conflits, handicap, discrimination.
- Développer les rencontres inter centres (ouverture à l'autre).
- Développer les activités sportives favorisant l'affirmation personnelle et la socialisation.
- Sensibiliser les enfants à l'acceptation de l'autre, des différences qu'elles soient visibles ou non : projet intergénérationnel, sensibilisations ludiques (théâtre, saynètes...), lecture d'histoire.
- Favoriser l'ouverture sur le monde par la découverte des cultures (ex : carnaval du monde...).
- Atelier Jardin pédagogique : atelier jardinage commun seniors et enfants, jardins partagés.
- Développer les rencontres et le partage d'activités entre les accueils de loisirs élémentaires et le Club Ados.
- Renforcer les actions sport handicap (partenariat avec des associations, activités sportives mixtes...).
- Favoriser l'implication des jeunes dans des actions citoyennes (collectes solidaires).
- Développer des actions autour de la charte de la lecture (facteur d'égalité des chances).

## 2. L'ENFANT ET LE JEUNE AU CŒUR DE LA VILLE

### Les actions existantes

- Conseil Municipal des Enfants (CME) et Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ) : participation au débat démocratique.
- Développement des produits bio et menus végétariens. Semaine du goût en lien avec la cuisine centrale.
- Jardin pédagogique.
- Formation aux premiers secours en partenariat avec l'Education nationale.
- Intervention de la sécurité routière.
- Ateliers recyclage, création de jardin dans les écoles en lien avec le service du développement durable.
- Ateliers nature et environnement en lien avec l'Education nationale.
- Chantiers du patrimoine.
- Les petits artistes de la mémoire.
- Initiation aux techniques audiovisuelles (festival du court métrage, sorties aux cinémas de la ville ...).

### Les actions à développer

- Découverte des institutions communales : élections, conseil municipal, élections du maire, découverte de la mairie.
- Découverte de la police municipale, de la nationale, des pompiers (actions de prévention routière, de sécurité, ...).
- Actions de développement durable : jardin pédagogique, ferme pédagogique, découverte de l'environnement de Saint-Maur et de la Marne.
- Développement de la stratégie alimentaire : atelier de calendrier de saisonnalité, découverte de goûts, des légumes oubliés, atelier sur le gaspillage alimentaire, gestion des déchets, équilibre alimentaire.
- Sensibilisation aux déplacements pedestres (sport école) et autres pratiques de mobilités douces ... .
- Initier les enfants à l'alerte des premiers secours (reconnaitre une personne en détresse, comment et qui alerter...).
- Sensibiliser sur l'utilisation des écrans « individuels » (portables, tablettes...).
- Sensibiliser à la notion de bien public et du respect de la propriété collective (actions d'embellissements, de valorisation des lieux collectifs).
- Partage des compétences métiers des services de la ville.

### 3. L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN EN TANT QU'INDIVIDU

#### Les actions existantes

- Sport école.
- Actions culturelles.
- Classes à horaires aménagés théâtre.
- Lire et faire lire.
- Parcours d'éducation à l'image, de sensibilisation musicale, d'éveil du spectateur.
- Stages vacances R.E.L.A.I.
- Accueils de loisirs et Club Ados.
- Ateliers soleil.
- Partenariat avec les associations sportives (hockey, haltérophilie, rugby...) et les professionnels (échecs, sophrologie...).
- Festival du court métrage des accueils de loisirs.
- Tournoi d'échecs.
- Fête du périscolaire, expositions de fin d'année.
- Concours « Jeunes artistes ».
- ...

#### Les actions à développer

- **Avec l'adoption de la Charte de la lecture, la ville entend ouvrir des champs nouveaux et renforcer ceux déjà engagés** : concours d'éloquence, coup de cœur des enfants, chasse aux livres... .
- Développer le partenariat avec les associations sur le temps du mercredi.
- Développer l'offre cinématographique en lien avec les cinémas municipaux : opération « accueil de loisirs et cinéma à Saint-Maur ».
- Mise en place d'activités sportives et ludiques entre les accueils de loisirs et le Club Ado : partage de temps communs autour du sport.
- Reprise des classes de découvertes.
- Favoriser l'accès aux équipements municipaux (sportifs, culturels, jeunesse ...).
- ...

#### 4. L'INCLUSION DES FAMILLES

##### Les actions existantes

- Conseil de la Vie Educative.
- Ouverture occasionnelle aux parents des accueils de loisirs en temps périscolaire (mercredi) et extrascolaire (vacances) : disco fruit, disco soupe, ateliers de pâtisserie.
- Accompagnement à la scolarité : participation des familles, activités culturelles parents-enfants.
- Sorties au théâtre avec les familles (action du quartier prioritaire les Rives de la Marne).
- ...

##### Les actions à développer

- Favoriser l'implication des familles dans la vie éducative de l'enfant : développer les actions en faveur de la parentalité.
- Renforcer le partenariat avec le point écoute famille.
- Communication à développer pour renforcer la lisibilité du périscolaire auprès des familles : bulletin d'information, création d'un site internet « périscolaire » ou de blogs.
- Créer une présentation simplifiée des projets pédagogiques des accueils de loisirs à destination des parents.
- Développer les actions de « portes ouvertes » en journée et soirée : disco fruit, participer à une sortie, veillées, grand jeu... .
- Permettre aux familles volontaires de venir présenter leur métier dans le cadre du dispositif CLAS.
- Ateliers parents/enfants en lien avec le service du développement durable.
- ...

### III – LE PLAN MERCREDI

La Ville de Saint-Maur est riche de plus de 20 ans d'expériences dans la gestion municipale de ses accueils de loisirs du mercredi.

#### 1- LES MOYENS HUMAINS ET PEDAGOGIQUES DES ACCUEILS DU MERCREDI

Les accueils de loisirs du mercredi proposent aux enfants :

- un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier par la rencontre d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie ;
- des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences ;
- des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

La Ville de Saint-Maur, de par sa taille, compte 25 accueils de loisirs du mercredi. C'est donc chaque mercredi plus de 215 animateurs et 35 directeurs et directeurs adjoints qui sont mobilisés pour encadrer les 1 650 enfants accueillis en moyenne.

La définition du rôle de chacun est donc primordiale pour assurer un accueil de qualité :

- **Les animateurs** : assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants et doivent être attentifs à leur bien-être. Ils se doivent d'alerter le directeur pour toute situation préoccupante, ou qui présenterait une suspicion de maltraitance.  
Afin de favoriser le développement de l'enfant et son épanouissement, les animateurs mettent en place des projets d'animation adaptés aux besoins des enfants et intégrés au projet pédagogique de la structure ;
- **Les directeurs et directeurs adjoints** : sont les garants de l'application du projet éducatif en rédigeant, avec leurs équipes, un projet pédagogique. Ils interviennent dans la coordination et l'évaluation du travail de l'équipe d'animation. Ils veillent au bon déroulement des activités mises en place par les animateurs en leur donnant les moyens. En plus de leurs missions de gestion et d'organisation, ils ont un rôle de formateur auprès de chaque agent, plus encore lorsque les animateurs sont en situation de stage pratique ;
- **Les coordonnateurs de secteur** : la ville se divise en trois secteurs géographiques, dans lesquels trois coordonnateurs assurent le suivi administratif et pédagogique des différentes structures d'accueils maternels et élémentaires. Leurs missions consistent notamment à accompagner les équipes, contrôler leur travail pédagogique et administratif, mettre en adéquation les objectifs et les moyens mis en œuvre sur l'accueil de loisirs, stimuler les initiatives et impulser les projets d'animation, piloter les projets transversaux à l'échelle de la ville et mettre en place des outils de régulation, d'analyse et d'évaluation tout au long de l'année.

**La ville s'est fortement engagée autour de la professionnalisation des équipes et du maintien de l'attractivité de leurs métiers par des décisions en ressources humaines qui visent à élargir les offres de formation et à lutter contre la précarité souvent entretenue de ces emplois.**

Campagne de contractualisation des animateurs dès 2014 (90 agents sont passés de vacataire à un emploi permanent), plan de titularisation mis en place en 2016.

Mise en place du régime indemnitaire pour les agents du périscolaire en 2015 et revalorisation en septembre 2016.

Depuis 2014, 690 agents ont suivi une formation métier (accompagnement à la scolarité, accueil d'un enfant porteur de handicap...), 315 agents une formation de professionnalisation (BAFA, BAFD, préparation concours...) et 303 agents une formation de sécurité (premiers secours, surveillant de baignade ...). De plus, chaque année, en moyenne 60 animateurs suivent des formations métiers de 2 jours organisées par la DDCS sur des thématiques variées (Concevoir un projet d'animation autour des valeurs de la République, Mettre en place des activités physiques et sportives, L'enfant en danger : prévenir, protéger ou Mettre en place des activités scientifiques et techniques).

## **2- LES RYTHMES DE L'ENFANT**

La prise en compte des rythmes de l'enfant est primordiale dans l'organisation de la journée type d'un enfant en accueil de loisirs du mercredi.

Ainsi, l'accueil du mercredi est organisé avec :

- Un temps d'accueil échelonné de 7h30 à 9h30 permettant un accueil personnalisé des enfants et des familles ;
- Un temps d'information de 9h30 à 10h, permettant aux enfants de découvrir les activités de journée et de choisir leurs activités ;
- Un temps d'activités de 10h à 11h30. Ces activités sont variées (artistiques, culturelles, sportives...) et doivent permettre à l'enfant d'être « acteur » de sa journée ;
- Un temps de retour au calme de 11h30 à 12h, pour permettre aux enfants d'être dans de meilleures dispositions pour le déjeuner ;
- Un temps de repas partagé avec les équipes d'animation. Il s'agit d'un temps éducatif (découverte des aliments, du goût...) et de convivialité (pouvoir s'asseoir à table avec ses camarades) ;
- Un temps de repos à partir de 13h avec la sieste proposée en maternelle aux plus petits et pour les plus grands, des activités calmes ou la mise en place d'espaces adaptés (coin lecture, espace détente...) ;
- Un nouveau temps d'activités de 14h à 16h suivi d'une évaluation par les enfants des activités de la journée ;
- Un temps de goûter convivial de 16h à 16h30 ;

- Un départ échelonné de 16h30 à 19h organisé pour permettre aux enfants de retourner sereinement à leurs domiciles et aux familles d'entrer dans l'accueil de loisirs pour échanger avec les équipes d'animation.

### **3- LES OBJECTIFS DE LA CHARTE QUALITÉ DU PLAN MERCREDI**

#### **3.1 La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant**

Un partenariat étroit entre les directions scolaires et les directions périscolaires s'est développé depuis plusieurs années à Saint-Maur. La plupart des directions scolaires ont accepté les missions de coordination des temps périscolaires proposés par la Ville.

De ce fait un dialogue régulier s'est instauré entre les équipes scolaires et périscolaires plaçant l'enfant au cœur des préoccupations et inscrivant les actions dans une continuité éducative :

- Un travail sur l'harmonisation des règles de vie dans la cour de récréation et dans les espaces communs a été mis en place dans certaines écoles ou est en cours sur d'autres ;
- Le directeur périscolaire est invité à présenter aux parents le fonctionnement des accueils, dont l'accueil du mercredi, lors des réunions de rentrée de l'Education nationale ;
- Les directeurs scolaires sont présents au côté des directeurs périscolaires lors des conseils de la vie éducative ;
- Des projets communs ont émergé (fresque dans la cour, fête de fin d'année commune, participation d'enseignant ou de directeur au festival de court métrage des accueils de loisirs...).

Des temps d'échange et de présentation réciproque des projets d'école et des projets pédagogiques seront réalisés entre les directeurs d'école et les directeurs des accueils de loisirs afin de favoriser une collaboration de qualité entre eux.

Cette action a été proposée par l'Inspecteur de l'Education nationale et le Maire-adjoint délégué à l'enseignement et à la vie éducative, et validée lors du Comité de Pilotage du 15 mars 2019.

L'interconnaissance du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs permettra d'élaborer de nouveaux projets communs aux deux entités.

#### **3.2 L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants**

Favoriser un accueil adapté et une inclusion des enfants de 3 à 13 ans en situation de handicap est une priorité pour la Ville de Saint-Maur.

Ainsi depuis 2013, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés développe un dispositif pour les enfants « en situation sensible ou handicapante ». Ce dispositif a pour but d'identifier les enfants en

difficulté, de cerner leurs besoins afin de définir les mesures les plus favorables pour leur intégration au sein des structures périscolaires. La CAF est un partenaire important de la Ville dans ce dispositif. Dans le cadre de fonds spécifiques, la CAF apporte un soutien financier pour le renforcement des équipes d'animation afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs.

En 2018, 22 enfants en situation de handicap physique, mental, sensoriel ou comportemental ont ainsi fréquenté les accueils de loisirs du mercredi.

Pour cela la Ville de Saint-Maur a créé au sein de ses effectifs, un poste de coordination des actions locales enfance éducation, et développé des sessions de formations spécifiques pour ses équipes d'animation. La CAF apporte un soutien financier important à la Ville, par la prise en charge d'une partie des coûts RH, en lien avec ce poste.

La coordinatrice des actions locales enfance éducation est la personne ressource des équipes d'animation et des familles pour l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou nécessitant un protocole d'accueil particulier.

Le dispositif mis en place par la ville de Saint-Maur permet de :

- Identifier des situations :
  - Recueillir les informations des enfants en situation « sensible et/ou handicapante » et centraliser, en toute confidentialité.
  - Étudier et mesurer les difficultés liées à la situation en vue d'y remédier.
- Proposer un travail transversal et créer un lien partenarial :
  - Développer un travail partenarial avec les différents acteurs éducatifs et des structures sociales et médico-sociales.
  - Créer une continuité des projets d'accueil de l'enfant, entre l'Éducation nationale et la Ville, pour une gestion cohérente de la situation.
- Créer un lien privilégié avec la famille :
  - Établir une relation de confiance
  - Orienter vers les « personnes ressources ».
- Proposer un accueil adapté de l'enfant (Protocole d'Accueil Périscolaire - PAP) :
  - Proposer une intégration progressive aux enfants de 3 à 13 ans en situation de handicap ou souffrant de troubles du comportement et/ou de la santé.
  - Évaluer les besoins d'un accompagnement de l'enfant par renfort d'équipe ou par le recrutement d'un AESH pour les temps d'accueil du mercredi.
- Accompagner les équipes d'animation :
  - Proposer des actions de sensibilisation aux équipes qui accueillent l'enfant.
  - Apporter des connaissances sur les différents handicaps permettant aux animateurs de répondre aux besoins spécifiques de l'enfant par un aménagement des espaces, une organisation du rythme de vie et des activités adéquates.

Des conférences thématiques, mises en place par le Point Écoute Familles de la ville de Saint-Maur-des-Fossés et cofinancées par la CAF dans le cadre du RÉAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), viennent compléter ce dispositif.

L'ensemble des actions, mises en place pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques, fait l'objet d'une présentation annuelle à l'instance partenariale réunissant l'ensemble des acteurs qui se mobilisent autour de ces projets d'accueil :

- Les services de la Ville : scolaire, périscolaire, Point écoute famille... ;
- L'Éducation nationale ;
- Les services du Département : Espace Départemental Solidarité (EDS), Cellule de Recueil de l'Information préoccupante (CRIP), Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne ;
- Les structures sociales et médico-sociales : Centre de soins médico-psychologiques pour enfants (CMP), Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) ;
- Les représentants d'associations de parents d'élèves.

### **3.3 L'ancrage du projet dans son territoire**

La ville de Saint-Maur, de par son positionnement géographique dans la dernière boucle de la Marne, possède une identité environnementale forte.

Les actions en faveur de la découverte et du respect de cet environnement privilégié sont donc au cœur des actions développées dans les accueils de loisirs du mercredi :

- Cycle d'activités plogging (jogging avec ramassage des déchets) sur les bords de Marne et les parcs de la ville, mis en place par les accueils de loisirs en partenariat avec les services développement durable et propreté ;
- Cycle d'activités en lien avec la création et l'entretien de jardins potagers et/ou ornementaux dans les accueils de loisirs en partenariat avec le service des espaces verts ;
- Formation des enfants aux techniques de bouturage et de semis avec le jardin pédagogique de la ville ;
- Cycle d'activités de découverte de l'environnement (opération de réintroduction de lombrics dans leur milieu naturel, reconnaissance de végétaux dans les parcs, sorties thématiques sur les bords de Marne) en partenariat avec le service développement durable ;
- Cycle d'activités en lien avec les sports nautiques sur la Marne (Paddle, kayak...) et la préservation de la faune et la flore en partenariat avec diverses associations sportives de Saint-Maur et de Champigny ;

- Disco soupe dans le quartier prioritaire de la ville avec les enfants de l'accueil de loisirs des Rives de la Marne et les familles de la résidence, en partenariat avec l'association Ecophyle et le bailleur I3F ;
- Disco fruits dans les accueils du mercredi en partenariat avec le service économique et les commerçants des marchés de Saint-Maur ;
- Visite de la ferme pédagogique pour 30 classes de grande section et 2 classes ULIS en temps scolaire, soit 845 enfants et 508 enfants en accueil de loisirs du mercredi ;
- ... .

Par ailleurs, la ville de Saint-Maur dispose de nombreux équipements culturels : deux cinémas municipaux, un musée, une médiathèque, un théâtre et un conservatoire à rayonnement régional.

Saint-Maur possède également une histoire cinématographique avec notamment le tournage du film « Mon oncle » de Jacques Tati dans le quartier du vieux Saint-Maur, qui a donné naissance, en hommage, au festival de court-métrage de Saint-Maur : « Sur les pas de mon oncle ».

Des activités d'éveil et de découverte s'appuyant sur ses structures culturelles de proximité sont donc proposées aux enfants des accueils de loisirs du mercredi :

- Cycle d'activités en lien avec la réalisation de court-métrages dans le cadre du festival du court-métrage des accueils de loisirs « Sur les pas de mes neveux » en partenariat avec l'EPIC théâtre et cinéma de Saint-Maur, avec pour point fort, la projection publique et la remise des prix par Monsieur le Maire ;
- Cycle d'activités de découverte des instruments de musique et de découverte musicale (mini concert) en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur ;
- Cycle d'activités de découverte des métiers du cinéma (les techniques de bruitage, le doublage, le montage...) en partenariat avec l'EPIC théâtre et cinéma de Saint-Maur, la médiathèque et le département du Val-de-Marne ;
- Cycle d'activités pour susciter l'envie de lire dans le cadre de la Charte lecture (création d'un « coup de cœur » littéraire des enfants des accueils de loisirs, chasse aux livres, visite de la médiathèque) en partenariat avec la médiathèque de Saint-Maur ;
- ... .

Les accueils de loisirs du mercredi développent également des actions intergénérationnelles :

- Cycle d'activités enfants – seniors (jeux de société, jardinage, lecture d'histoire, goûter partagé...) en partenariat avec trois maisons de retraite de la ville ;
- Repas seniors - juniors (des personnes âgées isolées sont invitées le mercredi à partager une activité et le repas avec les enfants d'un accueil du mercredi) en

partenariat avec le Conseil Municipal des Enfants et les chargés de missions senior-handicap de la Ville.

Enfin, les accueils de loisirs organisent chaque année, en juin, la grande fête des accueils de loisirs et du périscolaire « Vit'Anim ».

Moment convivial et d'échanges avec les familles, la fête Vit'anim permet également de présenter trois heures de spectacles réalisés par les équipes d'animation avec les enfants tout au long de l'année les mercredis (cycle d'activités danse, chorégraphie, théâtre, chant...). Les équipes d'animation présentent leurs savoirs faire en proposant des activités ludiques et sportives aux enfants et aux familles tout au long de la journée.

Cette manifestation, organisée à l'échelle de la ville, accueille près de 3 000 visiteurs et offre un aperçu des prestations proposées par les accueils de loisirs.

### **3.4 La qualité des activités**

Les activités ludiques et éducatives proposées dans les accueils de loisirs du mercredi répondent à une exigence de qualité forte de la Ville, tant sur la prise en compte des besoins et des désirs de l'enfant, que sur la qualification des intervenants et des partenaires.

Les activités sont donc proposées en adéquation avec l'âge et les capacités des enfants. Elles sont conçues par les équipes d'animation pour permettre à l'enfant de :

- développer ses potentialités ;
- se placer en position de découverte ;
- rythmer sa journée ;
- favoriser le jeu et l'imaginaire ;
- encourager les moments d'échange.

Afin de permettre à ses équipes de construire des projets d'animation de qualité, la Ville a intégré au temps de travail de ses animateurs, des temps de préparation structurés (2 réunions par mois en moyenne) et encadrés par les directeurs des accueils de loisirs.

L'épanouissement de l'enfant passe par un accompagnement éducatif assuré par des animateurs qualifiés. La formation des agents est une dimension très importante pour la Ville de Saint-Maur. C'est pourquoi, chaque année la Ville prend en charge :

- des formations BAFA et BAFD ;
- des modules de formation sur différentes thématiques proposés et animés par les organismes de formation des métiers de l'animation (Ligue de l'enseignement, Francas, Action prévention sport, UFCV...) ;
- des formations liées à leur métier, proposées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;
- des formations de SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1).

Par ailleurs, la Ville est très vigilante quant à l'honorabilité des adultes en lien avec les enfants :

- Vérification du bulletin n°2 du casier judiciaire avant tout recrutement d'animateur ou d'intervenant extérieur ;
- Vérification du bulletin n°2 du casier judiciaire de l'ensemble des animateurs chaque année en septembre ;
- Déclaration systématique de tout adulte en lien avec les enfants (animateurs, intervenants extérieurs) aux services de l'Etat via le logiciel TAM.

## IV – CONCERTATION ET EVALUATION

### 1. Les acteurs éducatifs

#### 1.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage rassemble l'ensemble des acteurs éducatifs autour de l'enfant et du jeune sur le territoire.

#### Sa composition

- Le Maire ;
- Le Maire Adjoint délégué à l'enseignement et à la vie éducative ;
- Le Maire Adjoint délégué à la Jeunesse et au commerce ;
- Le Maire Adjoint délégué à la culture, à l'histoire de la Ville et à la mémoire combattante ;
- Le Maire Adjoint délégué aux sports et aux relations internationales ;
- L'Inspecteur de l'Education nationale ;
- La Conseillère pédagogique de l'Education nationale ;
- La Directrice de la Vie Scolaire et Périscolaire ;
- La Directrice des Affaires Scolaires ;
- Le Directeur des Activités Périscolaires ;
- Le Responsable de RELAI Jeunesse ;
- La Directrice du Service des Sports ;
- La Directrice de la Culture ;
- Des Directeurs des accueils périscolaires et extrascolaires ;
- Le Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse de la direction départementale de la cohésion sociale ;
- La Conseillère territoriale d'action sociale de la caisse d'allocation familiale ;
- Les Présidents des délégations de parents d'élèves ;
- Les représentants des associations et établissements artistiques, culturels, sportifs et de l'étude surveillée.

## Ses missions

- Elaboration du PEdT (définition du périmètre global, du public, des objectifs) ;
- Piloter la mise en œuvre du PEdT (analyse des ressources humaines et techniques, étudier et valider les propositions d'actions mises en œuvre) ;
- Evaluer le PEdT (prévoir les modalités d'évaluation, analyser les points forts et les points faibles, proposer des améliorations ou ajustements).

## Sa périodicité

Organisation de 2 comités de pilotage par an.

Au regard de la composition du comité de pilotage, et afin d'être plus opérationnel, des comités de suivi thématiques seront organisés.

Ces comités de suivi se réuniront 3 fois dans l'année voire plus en cas de nécessité.

Des agents des services municipaux pourront participer à ces ateliers thématiques.

### 1.2 La coordination du projet

Le coordinateur du projet a pour mission de faciliter le bon déroulement des différentes étapes du projet.

Cette mission sera assurée par l' élu à l'enseignement et à la vie éducative secondé par la directrice de la vie scolaire et périscolaire.

## 2. Evaluation du projet

### 2.1 Les objectifs de l'évaluation

Le PEdT fera l'objet d'une évaluation annuelle dans l'objectif de l'ajuster, le faire évoluer, l'enrichir ou l'améliorer en fonction des retours ou des observations formulés par les acteurs éducatifs.

L'objectif étant d'élaborer un bilan partagé identifiant les points forts et les points faibles et proposer des pistes d'améliorations ou d'ajustements.

Pour cela, des indicateurs de suivi ainsi qu'une fiche d'évaluation sont en cours de rédaction.

Ces évaluations porteront sur la mise en place du projet et sa coordination, l'implication des partenaires, la pertinence des objectifs généraux et opérationnels du projet, l'implication des familles, des enfants et des jeunes et la qualité des actions menées.

### 2.2 La méthode d'évaluation

La mise en place et la coordination du projet seront évaluées tout au long de la durée du PEdT.

### 2.2.1 Mise en place et coordination du projet (2019-2022)

- La coordination du projet
  - désignation d'un coordinateur PEdT ?
  - organisation des comités de pilotage ?
  - informations aux partenaires ?
  
- Les objectifs généraux et opérationnels
  - sont-ils adaptés ?
  - répondent-ils aux besoins repérés par les divers partenaires ?
  
- L'implication des partenaires
  - retour des divers partenaires à la mise en place du projet ?
  - comment sont intégrés les divers partenaires ?
  
- L'implication des enfants/jeunes et des familles
  - information données aux familles sur la mise en place du projet ?
  - intégration des enfants/jeunes à la mise en place du projet ?

### 2.2.2. Evaluation des objectifs généraux et opérationnels du PEdT

Un zoom sera porté sur un objectif général par année en définissant les critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) des actions mises en place selon les objectifs opérationnels définis.

Les critères d'évaluation seront définis lors d'ateliers impliquant tous les partenaires du PEdT.

Un **gros projet** sera porté par objectif.

#### - **Le vivre ensemble (2019-2020)**

Gros projet : Rédaction de la charte du vivre ensemble

#### - **L'enfant et le jeune au cœur de la ville (2020-2021)**

Gros projet : Rédaction du guide/Passeport du futur citoyen

#### - **L'épanouissement de chacun en tant qu'individu (2021-2022)**

Gros projet : Développement des actions avec des intervenants extérieurs au sein des accueils de loisirs du mercredi

Pour chaque action portée sera évaluée la manière dont l'objectif **l'inclusion des familles** est intégré.